

Note aux Présidents de CD Eau Douce et aux responsables départementales des licences Eau Douce

Chers collègues


Il nous a été indiqué que certains licenciés avaient des difficultés pour obtenir un rendez-vous chez le médecin leur permettant d'avoir le certificat de « non contre-indication à la pratique de la pêche sportive »

Nous avons décidé à titre exceptionnel pour 2021 « COVID » que les demandes de licences pourraient être adressées à la FFPS sans attendre le certificat, une mise à jour étant possible après la validation.

Il faudra juste informer les pêcheurs qu'ils devront avoir en leur possession ce certificat lors de toute compétition à laquelle ils souhaitent participer ou l'avoir remis à leur responsable pour mise à jour sur le serveur.

Merci de votre compréhension

Jean-Luc QUERNEC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Querneq', with a stylized flourish underneath.